

PERPIGNAN

Au Parc des expositions
Sortie Perpignan Centre

2 EXPOSITIONS CANINES le même week-end, au même endroit

Le Samedi 28 janvier 2017 :
exposition avec attribution
du CACS de la SCC
Jugements à partir de 10 h

Le Dimanche 29 janvier 2017 :
exposition avec attribution
du CACS de la SCC et du CACIB
de la F.C.I.
Jugements à partir de 9 h

avec des juges différents chaque jour

Engagements papier : 1^{er} tarif jusqu'au 30 décembre -
Clôture le 11 janvier 2017 (date de réception chez Cédia)

Internet : 1^{er} tarif jusqu'au 1^{er} janvier
Clôture le 15 Janvier 2017 minuit sur www.cedia.fr

Ces dates sont définitives, il n'y aura aucune prolongation.


ROYAL CANIN®

**Exposition
sans cages,
sauf
pour les meutes**

Entrée des exposants à partir de 8 h 00

ENGAGEMENTS À ADRESSER À LA :
CEDIA - Exposition Perpignan - 31230 COUEILLES

RENSEIGNEMENTS : Tél. 04 67 70 10 05 - E-mail : ste.canine.lr@wanadoo.fr
Site : www.sclr.fr

Entrée payante
à partir de 13 ans : 5 €
(gratuit jusqu'à 12 ans inclus)

CONFIRMATION DES CHIENS NON EXPOSÉS
Uniquement le samedi 28 Janvier de 9 h à 10 h
Inscriptions jusqu'au 11 janvier par courrier
ou jusqu'au 15 janvier sur www.cedia.fr
(Voir fiche d'inscription en dernière page)

CONCOURS JEUNE PRÉSENTATEUR
LE SAMEDI ET LE DIMANCHE
Inscription au secrétariat
le jour de l'exposition

Sur le Ring d'Honneur : Concours Jeunes Présentateurs,
défilé des Meilleurs Puppy, des Meilleurs Jeunes,
des Meilleurs Vétérans et des Meilleurs de Race

Bar Restaurant dans l'enceinte
de l'exposition

✦ Parking GRATUIT ✦

Il ne vous sera pas envoyé d'accusé de réception.

La carte d'exposant vous sera envoyée dans la semaine qui précède l'exposition

Entrée formellement interdite dans l'enceinte de l'exposition aux chiens non engagés

Il est fortement recommandé de faire vacciner les chiens contre la gastro-entérite à parvovirus et la toux de chénil

COMPOSITION DU JURY PRESENTI

La liste des juges peut être modifiée suivant le nombre des engagements et les indisponibilités des juges

Samedi 28 JANVIER 2017 CAC5		RACES		Dimanche 29 JANVIER 2017 CAC5-CACIB
1^{er} Groupe				
BELKIS Ozan (Turquie) – Conf : Karcher Christian		Berger Belge, Bearded Collie		EYMAR DAUPHIN Christian
LENEUF Christian		Berger de Picardie		HOMEM DE MELLO José (Portugal) – Conf : Karcher Christian
LENEUF Christian		Chien de Berger Catalan, Berger Hollandais, Schapendoes, Chien Loup de Saarloos		EYMAR DAUPHIN Christian
LENEUF Christian		Kelpie Australien, Berger Australien		CHAPIRO Boris
BELKIS Ozan (Turquie) – Conf : Karcher Christian		Berger Allemand, Colley		KARCHER Christian
CHAPIRO Boris		Berger des Tatras, Niziny, chien de Berger Croate, Berger de Russie Méridionale		EYMAR DAUPHIN Christian
CHAPIRO Boris		Bobtail, Berger Portugais, Berger Slovaque		HOMEM DE MELLO José (Portugal) – Conf : Karcher Christian
CHAPIRO Boris		Schipperke, Border Collie, Shetland		KARCHER Christian
KARCHER Christian		Berger de Beauce, Chien de Berger de Majorque		CHAPIRO Boris
DESSERNE Sylvie	Spéciale	Berger de Brie		HOMEM DE MELLO José (Portugal) – Conf : Karcher Christian
GRIOL Michel	Spéciale	Berger Blanc Suisse		KARCHER Christian
GRIOL Michel		Chien Loup Tchécoslovaque		EYMAR DAUPHIN Christian
KARCHER Christian		Berger des Pyrénées		EYMAR DAUPHIN Christian
KARCHER Christian		Bouvier des Ardennes, d'Australie, des Flandres & RESTE DU GROUPE		HOMEM DE MELLO José (Portugal) – Conf : Karcher Christian
2^e Groupe				
TEIXEIRA Luis Pinto (Portugal) – Conf. : Chapiro Boris	Spéciale	Rottweiler	Spéciale	HOMEM DE MELLO José (Portugal) – Conf : Chapiro Boris
TEIXEIRA Luis Pinto (Portugal) – Conf. : Chapiro Boris		Dobermann, Mâtin de Naples, Aïdi		HOMEM DE MELLO José (Portugal) – Conf : Chapiro Boris
TEIXEIRA Luis Pinto (Portugal) – Conf. : Chapiro Boris		Shar Peï, Léonberg, Hovawart		ERENSKA Malgorzata (POL) – Conf : Chapiro Boris
CHAPIRO Boris		Pinscher, Schnauzer, Affenspinscher,, Boxer		HOMEM DE MELLO José (Portugal) – Conf : Chapiro Boris
BELKIS Ozan (Turquie) – Conf : Chapiro Boris		Dogue Argentin, de Bordeaux, des Canaries		ERENSKA Malgorzata (POL) – Conf : Chapiro Boris
BELKIS Ozan (Turquie) – Conf : Chapiro Boris		Bulldog Anglais, , Dogue Majorquin, Fila Brasileiro Dogue allemand		SHIAPANIS Savvas (Chypre) – Conf : Chapiro Boris
BELKIS Ozan (Turquie) – Conf : Karcher Christian		Fila de San Miguel		KARCHER Christian
SHIAPANIS Savvas (Chypre) – Conf : Chapiro Boris		Chien de la Serra Estrela, Dogue du Tibet		CHAPIRO Boris
SHIAPANIS Savvas (Chypre) – Conf : Chapiro Boris		Mastiff & Bullmastiff		ERENSKA Malgorzata (POL) – Conf : Chapiro Boris
ERENSKA Malgorzata (POL) – Conf : Chapiro Boris		Tosa		HOMEM DE MELLO José (Portugal) – Conf : Chapiro Boris
EYMAR DAUPHIN Christian		Berger d'Anatolie		BELKIS Ozan (Turquie) – Conf : Chapiro Boris
EYMAR DAUPHIN Christian		Montagne des Pyrénées, Berger d'Asie Centrale, du Caucase, du Massif du Karst, Sarplaninac		KARCHER Christian
EYMAR DAUPHIN Christian		Mâtin des Pyrénées		HOMEM DE MELLO José (Portugal) – Conf : Chapiro Boris
TEIXEIRA Luis Pinto (Portugal) – Conf. : Chapiro Boris		Saint-Bernard, Mâtin Espagnol, Rafeiro de Alentejo		HOMEM DE MELLO José (Portugal) – Conf : Chapiro Boris
DESSERNE Sylvie		Cane Corso,		CHAPIRO Boris
TEIXEIRA Luis Pinto (Portugal) – Conf. : Chapiro Boris		Terre Neuve, Landseer, Bouviers Suisses & RESTE DU GROUPE		CHAPIRO Boris
3^e Groupe				
ERENSKA Malgorzata (POL) – Conf : Médard Mangin Jacques		Airedale, Bedlington, Border, Irish Glen of Imaal, Kerry Blue, Lakeland, Terrier Brésilien, Terrier Froment Irlandais		FROELICH Muriel
ERENSKA Malgorzata (POL) – Conf : Médard Mangin Jacques		American Staffordshire Terrier		CORBINUS Eric
FROELICH Muriel		Terrier Reverend Russell, Terrier Jack Russell		GRIOL Michel
FROELICH Muriel		Fox Terrier, Jagd Terrier		TEIXEIRA Luis Pinto (Portugal) – Conf. : Desserne Sylvie
FROELICH Muriel		Welsh Terrier		SHIAPANIS Savvas (Chypre) – Conf : Desserne Sylvie
MARKOVIC Alexandre (Serbe) – Conf. : Médard Mangin Jacques		Sealyham Terrier		TEIXEIRA Luis Pinto (Portugal) – Conf. : Desserne Sylvie
MARKOVIC Alexandre (Serbe) – Conf. : Médard Mangin Jacques		Australian Silky Terrier, Toy Terrier, Yorkshire		ERENSKA Malgorzata (POL) – Conf : Desserne Sylvie
MARKOVIC Alexandre (Serbe) – Conf. : Médard Mangin Jacques		Irish Terrier		SHIAPANIS Savvas (Chypre) – Conf : Desserne Sylvie
MARKOVIC Alexandre (Serbe) – Conf. : Médard Mangin Jacques		Terrier de Manchester, Australian Terrier, Terrier Japonais, Tchèque, du Norflok, de Norwich		FROELICH Muriel
CORBINUS Eric		Bull Terrier	Spéciale	VUKOSALJEVIC Vladimir (Serbe) – Conf : Corbinus Eric
CORBINUS Eric		Staffordshire Bull Terrier		ERENSKA Malgorzata (POL) – Conf : Corbinus Eric
FROELICH Muriel	Spéciale	Terriers d'Ecosse : West Highland White, Scottish, Skye, Cairn, Dandie Dinmont		CORBINUS Eric
MARKOVIC Alexandre (Serbe) – Conf. : Médard Mangin Jacques		RESTE DU GROUPE		VUKOSALJEVIC Vladimir (Serbe) – Conf : Corbinus Eric

Samedi 28 JANVIER 2017 CAC5		RACES		Dimanche 29 JANVIER 2017 CAC5-CACIB
4° Groupe				
MEDARD MANGIN Jacques		Teckels (standard, nain, Kaninchen)		FAVRE René
5° Groupe				
LENEUF Christian		Chien du Groenland, Samoyède, Alaskan Malamute, Akita Américain		GRIOL Michel
LENEUF Christian		Chow-Chow, Eurasier		EYMAR DAUPHIN Christian
GRIOL Michel		Chien Norvégien de Macareux, chien d'Élan Norvégien et Suédois, Laïka, Spitz de Norbotten et Finlandais, Chien d'Islande, Chien Finnois et Suédois de Laponie, Spitz des Visigoths, Chien d'Ours de Carélie, Spitz Allemand (Loup, Grand, Moyen, Petit, Nain), Spitz Italien, Akita Inu et Spitz asiatiques, Shikoku, Basenji ; Chien de Canaan, Pharaon, Chien Nu du Pérou, Mexicain, Cursinu		LENEUF Christian
EYMAR DAUPHIN Christian		Sibérien Husky		GRIOL Michel
LENEUF Christian		Podenco et Podengo, Cirneco de l'Etna & RESTE DU GROUPE		GRIOL Michel
6° Groupe				
THONNAT Gérard		Foxhound Américain et Anglais, Poitevin, Billy, Français et Grand Anglo-Français, Chien d'Artois, Griffon Nivernais, Petit Gascon Saintongeois		MEDARD MANGIN Jacques
THONNAT Gérard		Beagle, Harrier & Beagle-Harrier	Spéciale	PERPERE Jean
EYMAR DAUPHIN Christian		Ariégeois, Bleu de Gascogne, Grand Gascon Saintongeois		THONNAT Gérard
EYMAR DAUPHIN Christian		Griffon Vendéen		FAVRE René
THONNAT Gérard		Basset Hound		EYMAR DAUPHIN Christian
FAVRE René		Basset Suédois, Rhodésien Ridgeback, Dalmatien		CHAPIRO Boris
FAVRE René		Porcelaine		THONNAT Gérard
FAVRE René		Anglo Français de Petite Vènerie, Basset et Griffon Fauve de Bretagne & RESTE DU GROUPE		MEDARD MANGIN Jacques
7° Groupe				
AMIEL Michèle		Pointer, Braque Italien, Epagneul Breton, Korthals, Spinone		LASSANDRE Jean
MEDARD MANGIN Jacques		Setter Anglais, Gordon & Irlandais		LASSANDRE Jean
MARKOVIC Alexandre (Serbie) – Conf : Médard Mangin Jacques		Barbu Tchèque, Griffon Slovaque à poil dur		LASSANDRE Jean
HOMEM DE MELLO José (Portugal) – Conf : Médard Mangin Jacques		Épagneul de Munster, Langhaar, Perdigueiro Portugues, Épagneul Picard et Bleu de Picardie, Épagneul Français et Pont-Audemer		LASSANDRE Jean
MEDARD MANGIN Jacques		Braque Français	Spéciale	LASSANDRE Jean
LASSANDRE Jean	Spéciale	Braque Hongrois		VUKOSALJEVIC Vladimir (Serbie) – Conf : Eymard Dauphin Christian
LASSANDRE Jean		Braque Allemand à poil court, Drahthaar, Braque de Weimar & RESTE DU GROUPE		VUKOSALJEVIC Vladimir (Serbie) – Conf : Eymard Dauphin Christian
8° Groupe				
GARCIA MORER Belen (Espagne) – Conf : Médard Mangin Jacques		Spaniels (Cocker Anglais, Américain, Springer, et autres Spaniels, Koikerhondje)	Spéciale	CITERNE Jean
GARCIA MORER Belen (Espagne) – Conf : Médard Mangin Jacques	Spéciale	Labrador		BELKIS Ozan (Turquie) – Conf : Eymard Dauphin Christian
CITERNE Jean	Spéciale	Autres Retriever (Golden, Flat Coated, Curly Coated, Nova Scotia, Chesapeake Bay)		GARCIA MORER BELEM (Espagne) – Conf : Eymard Dauphin Christian
SHIAPANIS Savvas (Chypre) – Conf : Médard Mangin Jacques		Chien d'Eau Américain		CITERNE Jean
MEDARD MANGIN Jacques		Barbet		DESSERNE Sylvie
SHIAPANIS Savvas (Chypre) – Conf : Médard Mangin Jacques		Chiens d'eau Romagnol, Frison, Portugais, Espagnol & RESTE DU GROUPE		DESSERNE Sylvie
9° Groupe				
DEWAELE Patrick		Bichons et Petit Chien Lion		MARKOVIC Alexandre (Serbie) – Conf : Desserne Sylvie
DEWAELE Patrick		Chihuahua		BELKIS Ozan (Turquie) – Conf : Desserne Sylvie
MATTERA Cassandre		Coton de Tuléar		MARKOVIC Alexandre (Serbie) – Conf : Desserne Sylvie
MATTERA Cassandre	Spéciale	Bouledogue Français		DEWAELE Patrick
LHOTE Wendy		Chiens du Tibet : Lhassa Apso, Shih-Tzu, Terrier et Épagneul du Tibet		DEWAELE Patrick
DEWAELE Patrick		Cavalier King Charles, King Charles Spaniel		LHOTE Wendy
DESSERNE Sylvie		Pékinois & Japonais, Griffon Belge, Bruxellois, Brabançon, Chien Chinois à Crête		MARKOVIC Alexandre (Serbie) – Conf : Desserne Sylvie
DESSERNE Sylvie		Épagneul; Nain; Continentaux (Papillon, Phalène)	Spéciale	MARKOVIC Alexandre (Serbie) – Conf : Desserne Sylvie
HOMEM DE MELLO José (Portugal) – Conf : Desserne Sylvie		Petit Chien Russe	Spéciale	MATTERA Cassandre
MARKOVIC Alexandre (Serbie) – Conf : Desserne Sylvie		Caniche	Spéciale	MATTERA Cassandre
HOMEM DE MELLO José (Portugal) – Conf : Desserne Sylvie		Carlin et Boston terrier		DESSERNE Sylvie
DESSERNE Sylvie		Chiens Particolores	Spéciale	MATTERA Cassandre
HOMEM DE MELLO José (Portugal) – Conf : Desserne Sylvie		RESTE DU GROUPE		MATTERA Cassandre
10° Groupe				
VUKOSAVLJEVIC Vladimir (Serbie) – Conf : Desserne Sylvie		Afghan, Saluki	Spéciale	DESSERNE Sylvie
VUKOSAVLJEVIC Vladimir (Serbie) – Conf : Desserne Sylvie		Chart Polski		LENEUF Christian
LENEUF Christian		Barzoï		CHAPIRO Boris
LENEUF Christian		Greyhound, Magyar Agar		TEIXEIRA Luis Pinto (Portugal) – Conf : Leneuf Christian
DESSERNE Sylvie		Azawakh, Galgo Espagnol, Sloughi		LENEUF Christian
MATTERA Cassandre	Spéciale	Irish et Deerhound		TEIXEIRA Luis Pinto (Portugal) – Conf : Leneuf Christian
VUKOSAVLJEVIC Vladimir (Serbie) – Conf : Desserne Sylvie		Whippet	Spéciale	TEIXEIRA Luis Pinto (Portugal) – Conf : Leneuf Christian
VUKOSAVLJEVIC Vladimir (Serbie) – Conf : Desserne Sylvie		Petit Lévrier Italien, Whippet		TEIXEIRA Luis Pinto (Portugal) – Conf : Leneuf Christian

EXTRAITS DU RÈGLEMENT DES EXPOSITIONS CANINES INTERNATIONALES

L'EXPOSITION SE TIENDRA À PERPIGNAN - PARC DES EXPOSITIONS

HORAIRE D'ENTRÉE ET DE JUGEMENT - L'accès de l'exposition est ouvert aux chiens à partir de 8h. Les jugements commenceront à 10 h le samedi et 9 h le dimanche.

RESTAURATION - Un restaurant sera installé dans l'enceinte de l'exposition.

AFFICHAGE - Les éleveurs sont autorisés à faire figurer sur un panneau de 45 cm de hauteur x 35 cm de largeur : le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de l'élevage ; les principales récompenses obtenues par l'élevage ; l'annonce de portées à vendre. Un seul panneau est autorisé par cage. Toute distribution de prospectus quels qu'ils soient est rigoureusement interdite dans l'enceinte de l'Exposition.

TOILETTAGE - Il est interdit de préparer le chien dans le hall de l'exposition en utilisant des substances ou du matériel quelconque. Seul l'usage du peigne ou de la brosse est autorisé. Il est interdit de traiter la robe, la peau ou la truffe avec quoi que ce soit qui en modifie la structure, la couleur ou la forme. Il est interdit de laisser un chien attaché sur la table de toilettage plus longtemps que ne l'exige sa préparation.

SERVICE VÉTÉRINAIRE - Le Service Vétérinaire sera assuré par un Docteur - Vétérinaire de service qui a tous pouvoirs pour se prononcer sur l'acceptation, le refus ou le renvoi tant à l'entrée qu'au cours de l'Exposition :

- des chiens paraissant malades ou atteints de maladies de peau,
- des chiens aveugles, sourds ou estropiés,
- des chiens monorchides, cryptorchides ou atteints de malformations,
- des chiennes visiblement pleines, en état de lactation ou accompagnée de leurs petits,
- des chiens dangereux.

La décision du Service Vétérinaire est sans appel (voir Avis aux Exposants).

ANNULATION - En cas d'impossibilité d'ouvrir l'Exposition pour des raisons majeures, indépendantes de la volonté des organisateurs, les droits d'engagement ne seront pas remboursés, attendu que l'organisateur devra couvrir les frais d'organisation qu'elle a engagés.

ENGAGEMENTS - Les chiens doivent être la propriété de l'Exposant et peuvent être présentés par toute personne de son choix à l'exception de celles qui sont sous le coup d'une sanction d'exclusion des manifestations canines. Pour les juges, se conformer au règlement des juges.

Sont seuls admis à l'Exposition les chiens inscrits à un Livre d'origines (Livre d'attente compris) d'un Pays membre de la F.C.I. ou d'un Pays non affilié, dont le Livre d'origine est reconnu par la F.C.I.

Seront refusés :

- les inscriptions parvenues après la date de clôture des engagements,
- les engagements "au poteau" le jour de l'exposition,
- toutes modification ou inscriptions dans d'autres classes intervenant le jour de l'exposition, exception faite pour la classe de lot ou classe d'élevage ou des erreurs de transcription de l'organisation.

CLASSES D'ENGAGEMENT

Les bornes minimum et maximum des classes sont calculées par rapport au jour de naissance et au jour du jugement.

• CLASSES INDIVIDUELLES

INTERMÉDIAIRE - Pour les chiens âgés de 15 mois à moins de 24 mois. Cette Classe donne droit à l'attribution d'un C.A.C.S. en concurrence avec les Classes Travail et Ouverte. En cas d'obtention du C.A.C.S., le sujet entrera en concurrence avec la Classe Champion pour l'attribution du C.A.C.I.B.

OUVERTE - Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois. Cette classe donne droit à l'attribution du C.A.C.S. en concurrence avec les Classes Travail et Intermédiaire. En cas d'obtention du C.A.C.S., le sujet entrera en concurrence avec la Classe Champion pour l'attribution du C.A.C.I.B.

TRAVAIL - Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois et titulaires de l'attestation permettant l'engagement en classe travail (la récompense doit être obtenue avant la date de clôture des engagements, la photocopie doit être jointe à l'engagement). Cette classe donne droit à l'attribution du C.A.C.S. en concurrence avec les Classes Ouverte et Intermédiaire. En cas d'obtention du C.A.C.S., le sujet entrera en concurrence avec la Classe Champion pour l'attribution du C.A.C.I.B.

CHAMPION DE BEAUTÉ - Réserve exclusivement aux chiens âgés d'au moins 15 mois, déclarés Champions de Beauté Nationaux des Pays Membres de la F.C.I. et Champions Internationaux de la F.C.I. au plus tard la date de clôture des engagements (la photocopie doit être jointe à l'engagement). Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du C.A.C.S., mais donne droit à l'attribution du C.A.C.I.B. et de la R.C.A.C.I.B. en concurrence avec les Classes Ouverte, Intermédiaire et Travail.

JEUNES - Pour tous chiens âgés de 9 mois à moins de 18 mois. Cette classe peut donner droit à l'attribution du qualificatif Excellent et non au C.A.C.S., ni au C.A.C.I.B.

PUPPY - Pour les chiens âgés de 6 mois à moins de 9 mois.

BABY - Pour les chiens âgés de 4 mois à moins de 6 mois.

Ces 2 classes ne donnent pas droit à l'attribution d'un qualificatif ; le juge formule simplement une appréciation sur le chien (par ordre décroissant : Très Prometteur, Prometteur, Assez Prometteur, insuffisant) Elles ne donnent pas lieu à un classement.

VÉTÉRAN - Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 8 ans. Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du C.A.C.S., ni du C.A.C.I.B.

AUTRES CLASSES

MEUTES - Uniquement Terriers - Teckels - Chiens Courants.

POUR CHIENS COURANTS : Pour six chiens couvrant minimum, de même race et variété, sans distinction de sexe, appartenant au même propriétaire. Chaque sujet comprenant la Meute doit faire l'objet d'une feuille d'engagement.

POUR TERRIERS-TECKELS : Pour six terriers ou 6 teckels minimum. Le propriétaire doit justifier que 3 de ses chiens engagés ont obtenu les titres nécessaires pour accéder à la classe travail ou qu'il est titulaire d'une attestation de meute délivrée par la DDAV de son département pour la chasse sous terre.

TECKELS : Les chiens en meute doivent impérativement être de même variété de poil et de taille (seuls les Nains et Kaninchen de même poil peuvent être réunis dans la même meute).

LOT D'AFFIXE - (Classe pouvant être constituée sur place). Pour au moins trois et au plus 5 chiens de mêmes race et variété, sans distinction de sexe, déjà engagés dans une classe individuelle, nés chez le même producteur mais pouvant appartenir à des exposants différents. Le classement, qui tient compte de l'homogénéité, sera fait par un juge unique sur le ring d'honneur.

LOT DE REPRODUCTEUR - (Classe pouvant être constituée sur place). Pour un sujet mâle ou femelle, accompagné de 3 (minimum) à 5 (maximum) de ses descendants directs au 1^{er} degré.

COUPLE - Pour deux chiens de même race et variété, de sexe différent, appartenant au même propriétaire et engagés dans une classe individuelle.

PAIRE - Pour deux chiens de même race et variété, de même sexe, appartenant au même propriétaire et engagés dans une classe individuelle.

CHIENS "NE CONCOURANT PAS" - Pour les chiens âgés de 4 mois minimum, titulaires d'un Certificat de Naissance ou inscrits à un Livre des Origines reconnu par la F.C.I. et qui ne participent pas à l'exposition. Le carnet de santé de ce chien doit être en règle. Ces chiens figurent au catalogue mais ne sont pas examinés par le juge.

RÈGLEMENT DES ENGAGEMENTS - le règlement des engagements doit être adressé en même temps que la feuille d'engagement. **Sur Internet, seuls les engagements payés seront pris en compte.**

CLOTURE DES ENGAGEMENTS : papier : 11 janvier 2017 (changement de tarif au 30 décembre minuit)

Internet : 15 janvier 2017 (changement de tarif au 1^{er} janvier minuit)
Tout engagement parvenant après cette date sera refusé et remboursé sous déduction d'une somme de 10 % pour frais de Secrétariat.

REFUS OU EXCLUSIONS :

1° des engagements :

- des chiens non inscrits à un livre d'origines d'un pays membre de la FCI ou d'un pays non affilié mais dont le livre est reconnu par la FCI
- des chiens n'ayant pas atteint l'âge de 4 mois la veille de l'ouverture de l'exposition.

La Société se réserve le droit de refuser tous engagements qu'elle croirait ne pas devoir admettre et de les rembourser même après les avoir acceptés.

2° des chiens. - (A leur entrée ou en cours d'après l'exposition) :

- ceux refusés par le "Service Vétérinaire" ;
 - ceux qui auraient été substitués aux chiens réellement engagés.
- Les engagements dans ces cas ne seront pas remboursés.
- ceux non engagés dont l'entrée dans l'enceinte de l'Exposition est formellement interdite ;
 - ceux dont l'engagement "au poteau" serait demandé.

JUGEMENTS - Les juges officient seuls sous leur responsabilité personnelle. Ils peuvent être assistés dans leur ring d'un secrétaire, d'un commissaire de ring, et si besoin est, d'un interprète, fonctions qui, en aucun cas, ne peuvent être tenues par un Juge qualifié ou stagiaire ou Expert confirmateur de la race considérée.

Un Juge défaillant peut être remplacé par son suppléant ou tout autre Juge qualifié pour la même race. Un deuxième Juge sera désigné si le nombre d'engagements dépasse 80 chiens par journée d'exposition.

En aucun cas un Juge ne pourra, à la demande de l'exposant, juger le chien dans une autre classe que celle dans laquelle il a été engagé.

Les jugements sont sans appel et définitifs dès qu'ils sont prononcés. Les chiens peureux ou agressifs seront automatiquement éliminés par le Juge.

En aucun cas les chiens absents au moment du jugement ne seront examinés par la suite, mais le juge a la faculté de l'examiner, de lui attribuer un qualificatif officiel sans le classer.

Lorsque le coup de feu est obligatoire, celui-ci doit être tiré à l'extérieur du hall

C.A.C.S. : Le C.A.C.S. ne peut être accordé qu'à un chien classé 1^{er} "EXCELLENT" en CLASSE OUVERTE, INTERMÉDIAIRE ou TRAVAIL, à condition qu'il soit de mérite exceptionnel (cette récompense n'accompagnant pas automatiquement la première place).

Les Juges font les propositions de C.A.C.S. d'après les mérites absolus des chiens, sans avoir à vérifier si ceux-ci remplissent les conditions d'âge et d'inscription à un Livre d'Origines reconnu.

Il appartient à la S.C.C. de s'assurer, pour l'homologation du C.A.C.S., que les chiens satisfont aux conditions imposées.

Si le chien classé 2^e Excellent est de qualité équivalente à celui ayant obtenu le C.A.C.S., il peut lui être accordé la R.C.A.C.S. La R.C.A.C.S. peut être convertie en C.A.C.S. si le chien proposé pour le C.A.C.S. :

- ne peut prétendre à l'homologation de cette récompense en raison de son âge ou de ses origines.
- s'il a déjà le titre de Champion National de Beauté.

Après avoir décerné le C.A.C.S., pour attribuer la Réserve de C.A.C.S., le juge devra appeler sur son ring le second de la classe dans laquelle il aura attribué le C.A.C.S. et le mettre en concurrence avec les 1^{ers} Excellent des deux autres classes.

C.A.C.I.B. : Les propositions de C.A.C.I.B. ne sont autorisées que dans les classes OUVERTE, INTERMÉDIAIRE, TRAVAIL et CHAMPION.

Dans ces quatre classes, seuls peuvent être engagés les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois à la veille de l'ouverture de l'Exposition. L'engagement simultané dans ces quatre classes est interdit.

Les Juges font les propositions de C.A.C.I.B. d'après le mérite absolu des chiens, sans avoir à vérifier si ceux-ci remplissent les conditions d'âge et d'inscription à un Livre d'Origines reconnu.

Il appartient à la F.C.I. de s'assurer que les chiens proposés satisfont aux conditions imposées pour l'homologation du C.A.C.I.B.

Le C.A.C.I.B. ne peut être accordé qu'à un chien classé 1^{er} "Excellent" (cette récompense n'accompagnant pas automatiquement cette première place). Il est décerné au plus beau chien ayant obtenu le qualificatif "Excellent" à condition d'être de mérite exceptionnel.

La R.C.A.C.I.B. peut être convertie en C.A.C.I.B. si le chien proposé pour le C.A.C.I.B. :

- ne peut prétendre à l'homologation de cette récompense, en raison de son âge, de ses origines, etc.
- s'il a déjà le titre de Champion International.

Les récompenses décernées ne seront valables qu'après leur homologation par la S.C.C. en ce qui concerne le C.A.C.S. et par la Fédération Cynologique Internationale pour l'attribution du C.A.C.I.B.

MEILLEUR CHIEN DE CHAQUE RACE - le chien et la chienne proposés pour le C.A.C.I.B. concourent pour le titre de Meilleur de Race, ainsi que le Meilleur Jeune Mâle et Meilleure Jeune Femelle ayant reçu le qualificatif «Excellent» dans la classe jeune, et le (la) Meilleur(e) vétérinaire ayant reçu le qualificatif «Excellent». Les chiens appartenant à des races reconnues à titre provisoire par la F.C.I., bien que ne pouvant pas obtenir le C.A.C.I.B., peuvent prendre part aux concours Meilleur de Race, Meilleur de Groupe, Meilleur de l'Exposition.

MEILLEUR CHIEN DE CHAQUE GROUPE - Les chiens désignés "Meilleur de Race" seront réunis par groupes pour la désignation du Meilleur Chien de chaque Groupe.

MEILLEUR CHIEN DE L'EXPOSITION - Les meilleurs chiens de chaque groupe concourent en fin d'exposition pour le titre de Meilleur Chien de l'Exposition.

Dans le cas d'une exposition sur 2 jours, les propriétaires des «Meilleurs de Groupes» de la 1^{re} journée s'engagent en conséquence à être présents à l'Exposition le 2^e jour.

CONFIRMATIONS

ATTENTION : Les chiens nés après le 28 août 2008 ayant les oreilles coupées ne peuvent être confirmés.

Seuls les juges français peuvent assurer la confirmation. Votre chien doit être identifié très lisiblement et vous devez le présenter avec sa fiche d'identification et son certificat de naissance de la Société Centrale Canine, ainsi que le formulaire d'examen de confirmation correctement rempli.

Une liste des modifications intervenues après l'édition du catalogue sera affichée au secrétariat de l'exposition.

Age minimum exigé pour la confirmation :

• 1 ^{er} Groupe :	12 mois
sauf : Bergers Allemand et de Brie, Bouvier des Flandres	15 mois
• 2 ^e Groupe	12 mois
sauf : Schnauzer Géant, Dogues Allemand, de Bordeaux, du Tibet, Mastiff, Bullmastiff, Mâtin Napolitain, Mâtin Espagnol, Montagne et Mâtin des Pyrénées, Fila Brasileiro, Chien de Montagne Portugais, Rafeiro de Alentejo, Castro Laboreiro, St-Bernard, Terre-Neuve, Landseer, Léonberg, Dobermann, Rottweiler, Hovawart, Cane Corso, Grand Bouvier Suisse, Bouvier Bernois	15 mois
• 3 ^e /4 ^e Groupes	12 mois
• 5 ^e Groupe	12 mois
sauf : Chien du Pharaon, Cirmeco de l'Etna, Podenco Canario, Podengo Portugais (moyen et grand), Podenco Ibizenco, Samoyède, Akita Inu, Esquimaux du Groenland	15 mois
• 6 ^e Groupe	12 mois
sauf : Rhodesian Ridgeback	15 mois
• 7 ^e Groupe	12 mois
• 8 ^e Groupe	12 mois
sauf : Retrievers	15 mois
• 9 ^e Groupe	12 mois
sauf : Epagneuls Pékinois et Japonais	10 mois
• 10 ^e Groupe	15 mois
sauf : Whippet, Petit Lévrier Italien	12 mois

RÉCLAMATIONS - Toutes réclamations fondées sur ce présent Règlement, à l'exception de celles concernant les jugements, attendu que ceux-ci sont sans appel, devront être formulées par écrit dans l'heure de l'événement qui les auront motivés et être accompagnées d'une caution de 76 € qui restera acquise à l'association organisatrice si après examen elles sont reconnues sans fondement.

Tous les cas non prévus au présent Règlement et toutes contestations relatives à son interprétation seront jugés par le Comité de l'Exposition.

SANCTIONS - Pourront être exclus temporairement ou définitivement des Expositions et Concours organisés par la S.C.C., avec extension possible aux manifestations organisées par ses Associations affiliées :

- les Exposants qui se rendront coupables de faits contre l'honneur ;
- ceux qui auront fait une fausse déclaration
- ceux qui auront fait subir à leur chien toute opération susceptible de tromper sur sa qualité ;
- ceux qui, par leur langage, leurs écrits, leurs actes, nuiraient au succès de l'Exposition ou porteraient atteinte au prestige des Juges et de la Société Centrale Canine.
- ceux qui auront introduit subrepticement un chien non engagé, ou remplacé un chien engagé par un autre ;
- ceux qui auront quitté l'Exposition avant l'heure fixée.

Les sanctions seront prononcées conformément aux articles 30 à 36 du Règlement intérieur de la Société Centrale Canine.

RESPONSABILITÉ - L'association canine décline toute responsabilité du chef de vol, perte, fuite, maladie, mort des animaux exposés, morsures occasionnées par eux, etc. et cela en quelque cas ou pour quelque cause que ce soit.

Les exposants étant seuls responsables, dans l'enceinte de l'Exposition, des accidents et autres dégâts occasionnés par leurs chiens tant à des tiers qu'à eux-mêmes, l'association organisatrice ne peut en aucun cas être reconnue responsable en leur lieu et place.

Par le seul fait de l'engagement de leurs chiens, les exposants acceptent d'une façon absolue, sans conditions ni réserves, tous les articles du présent Règlement dont ils reconnaissent avoir pris connaissance en signant la feuille d'engagement.

TRÈS IMPORTANT

Avis aux Exposants résidant à l'Étranger

I - Le Service des Douanes est susceptible d'exiger d'une personne se présentant au bureau de douane français avec plusieurs chiens, l'établissement d'un acquit à caution et le versement des frais correspondants.

II - L'entrée en France n'est autorisée que pour les chiens âgés d'au moins trois mois, sous réserve de la présentation au bureau de douane d'entrée en France, d'un certificat délivré par un Vétérinaire officiel du pays d'origine attestant que les vaccinations contre la rage, la maladie de Carré et l'hépatite contagieuse ont été effectuées depuis plus d'un mois et moins d'un an, ou qu'un rappel de ces vaccinations a été effectué depuis moins d'un an.

Pour les animaux âgés de plus d'un an accompagnant les voyageurs en transit, importés temporairement ou réimportés après une exportation temporaire, le certificat de vaccination antirabique est seul exigé.

Le certificat devra avoir été authentifié par les Autorités vétérinaires du pays d'origine et garantissant que l'animal a bien été vacciné par un procédé autorisé dans ce pays. Une traduction officielle en langue française du certificat devra également être présentée. En l'absence de ces documents, les chiens seront refusés.

III - Il y a lieu de présenter ces mêmes documents pour accéder à l'Exposition. Par ailleurs, les chiens doivent être en parfait état de santé. Les origines de chacun d'eux devront pouvoir être justifiées à tout moment. Le Vétérinaire officiel désigné par l'Administration peut refuser l'admission des chiens à l'Exposition en cas de non-conformité aux conditions sanitaires.

PUBLICITÉ DANS LE CATALOGUE DE L'EXPOSITION (à joindre à l'engagement)

2 ^e page de couverture	150 €
3 ^e page de couverture	150 €
1 page intérieure	80 €
1/2 page	50 €

Depuis le 1^{er} Juillet 2015 tous les chiens ayant les oreilles coupées pour quelque raison que ce soit (accident, chiens appartenant à des propriétaires étrangers, etc....) ne sont plus autorisés à accéder à toutes manifestations canines officielles organisées sous l'égide de la Société Centrale Canine, à l'exception des chiens nés en France avant le 28/08/08.

OBLIGATIONS SANITAIRES : 2^e Catégorie : Le certificat de vaccination antirabique en cours de validité, mentionnant le N° de tatouage sera exigé à l'entrée de l'exposition pour les chiens de race Rottweiler, Tosa, American Staffordshire Terrier, ainsi que pour ceux venant de l'étranger. L'organisation recommande aux propriétaires des chiens des races citées ci-dessus de prendre toutes dispositions relatives à l'article 211-5 de la loi du 6 janvier 1999 (récépissé municipal, tenue en laisse et muselière en dehors des rings et cages).

PERPIGNAN 28 ET 29 JANVIER 2017 - 2 Expositions Canines



Samedi 28 : Exposition nationale avec attribution du CACS
Dimanche 29 : Exposition internationale avec attribution du CACIB



Demande d'engagement

N'oubliez pas de cocher une des cases ci-dessous.

Exposition Nationale uniquement
Samedi 28 janvier

Exposition Internationale uniquement
Dimanche 29 janvier

Deux expositions
Samedi 28 et Dimanche 29 janvier

Remplissez cette feuille lisiblement et envoyez-la **avant le 11 Janvier (date de réception)** à :

CEDIA - Exposition de Perpignan - 31230 COUEILLES.

photocopies acceptées - 1 chien par feuille

Cadre réservé à l'organisation

Cadre réservé à l'organisation

Joindre impérativement :

En l'absence de justificatifs valables, le chien sera automatiquement inscrit en classe ouverte

- Votre règlement à l'ordre de l'**A.C.T.L.R**
- la photocopie des justificatifs (champion et travail),
- Pour les chiens de la 2^e catégorie (Rottweiler, Tosa, American Staffordshire Terrier) ou pour les chiens en provenance de l'étranger, joignez obligatoirement la photocopie du passeport (1^{re} page intérieure + page où figurent les vignettes de la vaccination anti-rabique).»
- la photocopie de la carte d'adhérent ACTLR 20176 le cas échéant

Engagements internet : www.cedia.fr, tarif de l'organisateur ; règlement par carte bancaire, paiement sécurisé. Seuls les engagements payés sur le site seront retenus. L'ACTLR demande 1€ supplémentaire par transaction, pour frais bancaires.

Du soin apporté à remplir ces lignes dépendra l'exactitude des informations diffusées dans le catalogue

N° tatouage ou puce : _____ N° Livre d'Origines : _____

Nom du chien : _____

Race : _____

Taille : _____ **Couleurs :** _____ **Nature du poil :** _____ **Poids :** _____
Schnauzers, Pinschers, Caniches, Parson/Jack Russell, Spitz, Teckels, Braques Français, Podenco Portugais, Bull Terrier, Chiens à peau nue. Bergers de Brie, Belges, Dobermanns, Boxers, Schnauzers, Dogues Allemands, Spitz, Elkound, Cockers, Caniches, Chow-Chow, Bouledogues, Carlins, Pinschers, Puli, Épagneuls Bretons, Setter Irlandais, Cavalier King Charles. Teckels, Saint-Bernard, Chihuahuas, Collies, Braque de Weimar, Hongrois, Fox-Terriers, Podencos Portugais et Ibicencos, Bichons, Chiens de Montagne Portugais, Segugios Italiens, Retrievers, Bergers des Pyrénées et Hollandais, Chien d'Eau Portugais. Pékinois, Japonais, Papillons, Phalènes.

Date de naissance : _____ Sexe : _____

Nom du père : _____

Nom de la mère : _____

Producteur : _____
(propriétaire de la lice à la saillie)

Propriétaire M. Mme Mlle _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____ Pays : _____

Téléphone : _____ Mail _____

Classe d'engagement : Intermédiaire Ouverte Travail Champion Jeune
(voir règlement) Puppy Baby Vétéran Ne Concourant pas
Lot d'Affixe Lot de reproducteur Meute Couple Paire
Confirmation avec exposition

Sans précision ci-dessus, le chien sera inscrit, selon son âge, en classe ouverte, jeune ou puppy

Pour bénéficier du tarif dégressif, tous les chiens doivent appartenir au même propriétaire selon le fichier central de la SCC	Exposition du Samedi 28 CACS		Exposition du Dimanche 29 CACS + CACIB				Inscriptions pour les 2 Expositions				Somme versée		
	Non Membre de l'ACTLR		Membre de l'ACTLR		Non Membre de l'ACTLR		Membre de l'ACTLR		Non Membre de l'ACTLR			Membre de l'ACTLR	
	1 ^{er} tarif	2 ^e tarif	1 ^{er} tarif	2 ^e tarif	1 ^{er} tarif	2 ^e tarif	1 ^{er} tarif	2 ^e tarif	1 ^{er} tarif	2 ^e tarif		1 ^{er} tarif	2 ^e tarif
1 ^{er} chien (catalogue compris)	35 €	45 €	30 €	40 €	43 €	53 €	38 €	48 €	70 €	80 €	58 €	68 €	
2 ^e chien	30 €	40 €	30 €	40 €	35 €	45 €	32 €	42 €	56 €	66 €	52 €	62 €	
3 ^e chien	25 €	35 €	25 €	35 €	35 €	45 €	32 €	42 €	53 €	63 €	49 €	59 €	
4 ^e ou suivants (chacun)	25 €	35 €	25 €	35 €	28 €	38 €	25 €	35 €	46 €	56 €	43 €	53 €	
Puppy / Baby / Vétéran (chacun)	25 €	35 €	25 €	35 €	28 €	38 €	25 €	35 €	45 €	55 €	43 €	53 €	
Chiens ne concourant pas : non exposés, non confirmés. (il doit accompagner un chien engagé appartenant au même propriétaire) - Feuille d'inscription à remplir.	15 €	25 €	15 €	25 €	17 €	27 €	17 €	27 €	25 €	35 €	23 €	33 €	
Meute avec 6 chiens en individuelle	45 €	55 €	45 €	55 €	65 €	75 €	65 €	75 €	105 €	115 €	105 €	115 €	
Chien supplémentaire dans la meute	15 €	25 €	15 €	25 €	15 €	25 €	15 €	25 €	25 €	35 €	25 €	35 €	
Lot d'Affixe, Lot de Reproducteur, Paire, Couple	15 €	25 €	15 €	25 €	15 €	25 €	15 €	25 €	25 €	35 €	25 €	35 €	
Adhésion SCLR (remplir le bulletin au verso)	15 € Adhésion individuelle ou 20 € si Adhésion Couple												
Paiement par <input type="checkbox"/> Mandat <input type="checkbox"/> Chèque												Total	
Libellé au nom de l'Association Canine Territoriale du Languedoc Roussillon Tout engagement non accompagné de son règlement sera refusé. Aucun engagement ne sera remboursé													

ATTESTATION

Je déclare sincères et véritables les renseignements figurant ci-dessus.

J'accepte d'une façon absolue et sans réserve tous les articles du règlement de cette exposition que j'ai reçu et dont j'ai pris connaissance.

En conséquence, j'exonère spécialement et entièrement l'Association de toute responsabilité du fait d'accidents (blessures, morsures, vol, maladies et dommages divers) survenus à mon chien ou causés par lui ou à moi-même.

Je certifie sur l'honneur que mon chien ou mon chenil ne sont pas, à ma connaissance, au jour où est signé cet engagement, atteints de maladies contagieuses et m'engage à ne pas le présenter si de telles maladies venaient à se déclarer avant cette exposition.

En cas de fausse déclaration, j'accepte d'ores et déjà de me voir appliquer les sanctions prévues par le règlement, notamment la disqualification de mon chien et mon exclusion de toute manifestation patronnée par la S.C.C.

Fait à _____

le _____

Signature du propriétaire :

1^{er} tarif : jusqu'au 30 décembre (cachet de la poste) - sur internet : le 1^{er} janvier à minuit
2^e tarif : jusqu'au 11 janvier (date de réception) - sur internet le 15 janvier à minuit

Uniquement dans le cas d'une confirmation seule pour le samedi 28 janvier de 9 h à 10 h 00, remplir l'encart mis au dos

CONFIRMATIONS des CHIENS NON EXPOSES à Perpignan (66)

Au Parc des expositions

Uniquement le samedi 28 Janvier 2017 de 9 h à 10 h (sans catalogue)

Réservé à la SCLR

Race : _____ Variété : _____
N° tatouage ou transpondeur : _____ N° LIVRE D'ORIGINES : _____
Nom du chien : _____
Date de naissance : _____ Sexe : _____
Nom du père : _____
Nom de la mère : _____
Producteur (propriétaire de la lice à la saillie) : _____
Propriétaire M. Mme _____
Adresse : _____
Code Postal : _____ Ville : _____
Tél. : _____ Mail : _____

TARIF

Non membre de l'A.C.T. du Languedoc Roussillon : 30 €

Membre de l'A.C.T. du Languedoc Roussillon : 25 €

Indiquer le numéro de la carte ACTLR 2017 : _____

Participation aux frais d'organisation par **chèque ou Mandat libellé à l'ordre de l'ACTLR** (cette somme restera acquise à l'A.C.T. du Languedoc Roussillon, même si l'exposant ne peut se présenter).

La meilleure façon de s'engager : www.cedia.fr

L'ACTLR demande 1€ supplémentaire par transaction, pour frais bancaires.

VOUS DEVEZ PRESENTER AU JUGE LES DOCUMENTS SUIVANTS :

- Formulaire d'examen de confirmation rempli et signé*
- Carte d'identification du chien (tatouage ou puce)
- Certificat de naissance.

Pour les chiens nés à l'étranger

- Formulaire d'examen de confirmation rempli et signé
- Carte d'identification du chien (tatouage français ou puce)
- Pedigree
- Feuille de déclaration pour l'inscription au Livre des Origines d'un chien né à l'étranger et importé en France *

*(peut être retiré au secrétariat le jour de l'exposition)

Inscriptions jusqu'au 11 janvier 2017 par courrier :
Cédia - Confirmation Perpignan - 31230 COUEILLES
ou jusqu'au 15 janvier 2017 sur www.cedia.fr



BULLETIN D'ADHÉSION À L'ASSOCIATION CANINE TERRITORIALE DU LANGUEDOC-ROUSSILLON

- MONTANT ADHÉSION INDIVIDUELLE (+ de 18 ans) 15 Euros *
- MONTANT MEMBRE BIENFAITEUR (+ de 18 ans) 30 Euros *
- MONTANT ADHESION COUPLE (deux noms, une seule adresse) 20 Euros *

* cochez la case
correspondante

Le(s) soussigné(s), demande(nt) mon (notre)

RENOUVELLEMENT POUR 2017

ADHESION INDIVIDUELLE : Veuillez préciser le N° Adhérent 2016

Mme M. (entourer) Nom :

Prénom :

2e ADHERENT SI ADHESION COUPLE

Mme M. (entourer) Nom :

Prénom :

Votre nouvelle carte vous sera adressée dès réception de votre paiement.

Le(s) soussigné(s), demande(nt) ma (notre)

NOUVELLE ADHESION POUR 2017

ADHESION INDIVIDUELLE

Mme M. (entourer) Nom :

Prénom :

2e ADHERENT SI ADHESION COUPLE

Mme M. (entourer) Nom :

Prénom :

Une carte provisoire vous sera adressée et votre adhésion ne deviendra définitive qu'après approbation en réunion de Comité.

Réservé à l'ACTLR

Je reconnais avoir pris connaissance des Statuts et du Règlement Intérieur de l'Association Canine Territoriale du Languedoc-Roussillon et m'engage à les respecter.

ADRESSE :

CODE POSTAL : VILLE (et Pays s'il y a lieu) :

TELEPHONES (fixe & mobile) :

E-mail :

Je règle ma cotisation dans le courant du 1^{er} trimestre de chaque année civile. L'adhésion donne droit à une réduction sur les droits d'engagement à nos expositions, à l'entrée gratuite dans le cadre d'une exposition payante, à nos services de renseignements. Conformément à la déclaration faite auprès de la Commission Nationale Informatique et Liberté, les informations mentionnées ci-dessus ne seront utilisées qu'à usage interne.

Date & Signature(s) obligatoire(s)

Déclare(nt) être majeur

Les paiements doivent être adressés **individuellement** à : ACT du Languedoc-Roussillon : B.P. 31 – 34671 BAILLARGUES Cedex
Renseignements : Tél. 04 67 70 10 05 – Mail : ste.canine.lr@wanadoo.fr